



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 75109

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'accord conclu il y a quelques jours entre les États-Unis et la Turquie à Ankara, visant à former et équiper des opposants syriens modérés en Turquie. Il lui demande de lui confirmer d'une part l'exactitude de cet accord et d'autre part de bien vouloir lui donner des précisions sur l'identité des groupes ou des personnes désignés comme « opposants syriens modérés », par l'ambassadeur des États-Unis à Ankara. Enfin il lui demande quelle est la position de la diplomatie française sur cet accord et pourquoi la France n'a pas participé à celui-ci.

Texte de la réponse

S'agissant de la position française, le Président de la République a affirmé sa volonté de mener, aux côtés de ses partenaires, des actions renforcées de formation et de fourniture d'équipement à l'opposition syrienne modérée, qui combat la double barbarie du régime et des groupes jihadistes dont Daech. A ce titre, la France étudie actuellement, en lien avec ses partenaires américains et de la région, les modalités de sa contribution au programme « Train and Equip ».

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75109

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1398

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2656